Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_127-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation : 04 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de La Groise, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/127 portant attribution des fonds de concours 2025/05

Membres présents (59) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MARTIN Rémy (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, BALEMBOIS Bernard, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme,

Membres excusés (2) : HERBET Marie-Françoise, JUMEAUX Stéphane,

Membres absents (5) : LOIGNON Laurent, MATON Audrey, TRIOUX COURBET Sandrine, BASQUIN Etienne, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (8) : MAILLARD Laurent à PORTIER Carole, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GOURAUD Francis à QUONIOU Henri, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_127-DE

Délibération 2025/127 portant attribution des fonds de concours 2025/05

Vu le code général des collectivités territoriales dont,

- *L'article L5216-5 VI qui autorisent le versement de fonds de concours afin de financer la réalisation d'un équipement.*
- *L'article L1111-10 du CGCT, qui encadre la participation minimale du maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement (participation minimale de 20% en règle générale lorsque l'opération bénéficie de subventions de l'État ou de ses établissements publics).*

Vu le code général des collectivités territoriales, et dont son article L5214-16 V,
Vu la délibération n °2022/07 du Conseil Communautaire approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours,
Vu la délibération n°2023/09 du conseil communautaire portant le montant du fonds de concours développement durable à 40 000 € pour la période 2022-2027, plafonné à 20 000 € sur 2022-2024 et 20 000 € sur 2025-2027
Vu la délibération n°2024/31 du 15 avril 2024 approuvant le règlement d'attribution du fonds de concours « abribus »,
Vu la délibération n°2025/94 du 09 octobre 2025 modifiant le règlement d'attribution du fonds de concours « abribus »,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dont les dispositions incluant les Communes ci-dessous, comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que les projets proposés présentent l'ensemble des conditions requises pour l'attribution du fonds de concours ;

Considérant que les montants du fonds de concours n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément aux plans de financement ci-dessous indiqué ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'attribuer un fonds de concours aux communes listées ci-après :**

Etiquettes de lignes	COUT PROJET.	AUTO FINANCEMENT.	SUBVENTION.	MTT FOND DE CONCOURS.
Volet 1				**75 060,44**
BUSIGNY				
Installation videoprotection	54 826,11	54 826,11		20 000,00
Catillon				
Mise en securité et isolation salle des fêtes	106 034,67	72 625,71	33 408,96	16 312,00
Cattenieres				
Refection des allée	21 457,78	10 728,89	10 728,89	5 364,45
Dehéries				
réfection voirie rue de l'église et chemin des brebis	51 760,00	25 880,00	25 880,00	12 940,00
rejet de Beaulieu				
Aménagement Jardin du Souvenir	887,99	887,99		444,00
Reumont				
Réhabilitation et rénovation énergétique de la salle des fêtes	1 022 610,18	453 516,18	569 094,00	20 000,00
volet 2				**62 072,74**
Briastre				
Acquisition bras Faucheur	6 500,00	6 500,00		3 250,00
Catillon				
Mise en securité et isolation salle des fêtes				20 000,00
Dehéries				
des brebis création de noue rue de l'église et chemin	10 324,00	10 324,00	0,00	5 162,00
rejet de Beaulieu				
Amélioration énergétique salle des fêtes	14 189,00	14 189,00		7 094,50
Reumont				
Réhabilitation et rénovation énergétique de la salle des fêtes	1 022 610,18	970 081,21	52 528,97	20 000,00
Troisvilles				
réfection de la toiture de l'école	65 662,43	19 699,70	45 962,73	6 566,24
Total général				**137 133,18**

*Dossiers éligibles au 03 décembre 2025

- **D'autoriser le Président à signer les conventions d'attributions ainsi que tout acte y afférent ;**
- **De préciser que la consommation de l'enveloppe s'élève dorénavant à 382 443.95 € sur volet 1 et 287 202.30 € sur volet 2 ;**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 059-200030633-20251211-2025_127-DE

- **De préciser que les crédits sont ouverts sur le budget 2025 à hauteur de 350 000 € sur le volet 1 et 350 000 € sur le volet 2 ;**
- **D'autoriser la fongibilité des crédits sur entre les deux volets.**

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 15/12/2025 Publication le 16/12/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_127**
Objet :	**Délibération 2025/127 portant attribution des fonds de concours 2025/05**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.8 - Fonds de concours
Identifiant unique :	059-200030633-20251211-2025_127-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20251211-2025_127-DE-1-1_0.xml	text/xml	889 o
Document principal (Délibération) Nom original : 127.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20251211-2025_127-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	247.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2025 à 14h56min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2025 à 14h57min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2025 à 14h57min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2025 à 14h57min49s	Reçu par le MI le 2025-12-15